

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/40 EN DATE DU 28/09/2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 00

Votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 28 Septembre 2023, à 20h, à la mairie, selon la convocation en date du 22 septembre 2023, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. DUBARRY. ESCALIER. BAYLE. MARCILLAUD. BRUZAT

Mrs LAVALADE. PETILLON. JOUHANNEAU. DELOMENIE. LEVEQUE. MOUSNIER. CARREAUD

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance

VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur et Madame GAIDE représentants de la SCI Le Mardaloux, ont fait la demande d'acquérir du terrain communal jouxtant leur propriété à Mardaloux qui correspond à un délaissé de voirie.

Considérant la délibération n°2023/12 portant le déclassement de cette section de voirie dans le domaine privé de la commune,

Considérant le bornage amiable effectué par le cabinet Lehmann partageant cette section en 2 parcelles cadastrées section D n°902 (13m²) et n°903 (34m²),

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de vendre à la SCI Le Mardaloux représentée par Mr et Mme GAIDE les 2 parcelles cadastrées section D902 et D903 d'une consistance de 47 m² pour une valeur de 100€ TTC
- désigne Maître PINLON Notaire, sis à AIXE/SUR/VIENNE, 37 ave du Président Wilson pour rédiger les actes nécessaires à la transaction.
- Dit que les frais de notaires et de géomètre incomberont à la SCI Le Mardaloux
- autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

Le Maire, Sylvie ACHARD

